



***ETUDE DES POPULATIONS DE MOULES PERLIÈRES DU SITE NATURA
2000 FR8302040 "RIVIÈRES À MOULES PERLIÈRES DE L'ANCE
DU NORD ET DE L'ARZON"***

**MARCHE À PROCÉDURE ADAPTÉE
(ARTICLE 27 DU DÉCRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016
RELATIF AUX MARCHES PUBLICS)**

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIÈRES**

30 avril 2018

Le présent cahier des clauses Techniques particulières comporte 3 pages.

Article 1 – CONTEXTE

La mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon » consiste à conduire des actions d'animation, de gestion, de suivi scientifique et de communication sur les 396 ha du site.

En 2018, le Parc naturel régional Livradois-Forez, structure porteuse de la mise en œuvre du document d'objectifs, confiera au prestataire l'étude des populations de Moules perlières de ce site Natura 2000.

Le présent cahier des charges technique a pour objet de préciser les prestations confiées par le Parc au titre du budget 2018, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre et de réalisation.

Article 2 – CONTENU DES MISSIONS

Le prestataire se chargera :

- D'effectuer un dénombrement le plus précis possible des individus de Moule perlière présents sur les portions de linéaires des rivières Ance du Nord et Arzon classés Natura 2000 ;
- D'estimer globalement les effectifs présents sur la zone d'étude ;
- De rédiger une fiche :
 - o présentant une description générale de l'espèce et de son écologie (description, cycle de développement, activité, régime alimentaire, répartition géographique, habitat), ainsi que sa répartition sur le site Natura 2000 ;
 - o évaluant **de façon précise et commentée** l'état de l'espèce sur le site selon les critères suivants :

CRITERE	DESCRIPTION	COTATION
Population	Taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national.	A = entre 15 et 100 % B = entre 2 et 15 % C = entre 0 et 2 % D = Non significatif
Degré de conservation	Degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce : <ul style="list-style-type: none">- Eléments en excellent état- Eléments bien conservés- Eléments en état moyen ou partiellement dégradés	A = conservation excellente (<i>éléments en excellent état</i>) B = conservation bonne (<i>éléments bien conservés ou éléments en état moyen/partiellement dégradé+ restauration facile</i>) C = conservation moyenne ou réduite (<i>toutes les autres combinaisons</i>)
	Possibilité de restauration : <ul style="list-style-type: none">- Restauration facile- Restauration possible avec un effort moyen- Restauration difficile ou impossible	
Isolement	Degré d'isolement de la population par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce	A = population (presque) isolée B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition C = population non isolée dans son aire de répartition élargie

Evaluation globale	Evaluation globale de la valeur du site pour la conservation de l'espèce concernée, sur la base du « meilleur jugement des experts »	A = valeur excellente B = valeur bonne C = valeur significative
---------------------------	--	--

- De sensibiliser et de communiquer sur la Moule perlière auprès des personnes locales rencontrées sur le terrain.

Article 3 - RENDU ET ENGAGEMENTS

Le prestataire assurera son intervention conformément au programme prévisionnel ci-dessus.

Le prestataire remettra au Parc un rapport intermédiaire **au plus tard le 31 août 2018**, le comité de pilotage du site Natura 2000 se réunissant en septembre 2018 (date non fixée à l'heure actuelle).

Le prestataire remettra au Parc un rapport détaillé constituant le bilan technique et financier de son intervention **au plus tard le 31 octobre 2018**. Le rapport comprendra notamment :

- une présentation de l'ensemble des résultats obtenus ;
- l'ensemble des relevés de terrain effectués et leur localisation ;
- un résumé de la mission, des résultats et de leur analyse (1 page).

Le rapport correspondant à cette mission sera fourni en trois exemplaires papier couleur, dont un reproductible, et une version informatique sur CD Rom (version Word et PDF, photographies en format jpeg). La version informatique (cartographie et données) devra être compatible avec ArcGis. Le logo du Ministère de la Transition écologique et solidaire, financeur de l'opération, figurera sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

Obligations concernant les données cartographiques et les études :

- les résultats des prospections seront saisis directement dans la base de données naturalistes du Parc (SICEN) ;
- les photographies illustrant le rapport de suivi pourront être exploitées par le Parc dans le cadre d'une utilisation non commerciale, en mentionnant l'auteur de l'image ;
- le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage des études dans toute communication interne ou externe.
- le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées des études ou des données cartographiques.

(*) Logos des financeurs de l'opération devant figurer sur les rapports :

